

La **Jaune** et la **Rouge**



REVUE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE

polytechnique

MAI 2014 - 8 € - N° 695



DOSSIER L'EXPERTISE



→ L'expert,
l'arbitre
et l'éthique

→ Qu'est-ce que
l'obligation
de conseil ?

→ L'expert
au service
de la justice

FOCUS

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE AUJOURD'HUI

Sommaire

mai 2014 – n° 695

GRAND ANGLE

- 5 > Éditorial
La communauté polytechnicienne au service de la Nation
par Laurent Billès-Garabédian (83)

L'expertise

- 6 > Introduction
Science et technique au service du règlement des conflits
par Philippe Fleury (59)
- 7 > Résumé des articles
- 8 > Expert du juge, expert d'assurances, expert d'assuré
par Jean-Luc Delacroix (66)
- 12 > L'expert, l'arbitre et l'éthique
par M^e Geneviève Augendre
- 14 > Pourquoi un tel succès ?
par M^e Gilles Bouyssou
- 18 > Évaluer les préjudices
par Pierre Loeper (65)
- 20 > L'expert au service de la justice
par Serge Bindel (47)
- 23 > Quand le juge consulaire fait appel à l'expert judiciaire
par Jean-Jacques Doyen
- 26 > La dématérialisation des échanges en expertise
par Jean Donio (57) et Bernard Denis-Laroque (67)
- 30 > Qu'est-ce que l'obligation de conseil ?
par M^e Christophe Lapp
- 34 > Conciliation en marchés publics : les CCRA
par Georges Rozen (61)
- 38 > L'expertise judiciaire en informatique : complexité et enjeux élevés
par Michel Villard (70)

EXPRESSIONS

LIBRES PROPOS

- 42 > Construire la francophonie
Créer une université de la Francophonie au Vietnam
par Phong-Tuan Nghiem (56)

FORUM SOCIAL

- 44 > L'Aslive : « Être heureux et content au monde »
par Aurélien Schuller (2009)

ARTS, LETTRES ET SCIENCES

- 48 > Musique en images par Marc Darmon (83)
Récréations scientifiques par Jean Moreau de Saint-Martin (56)
- 49 > Discographie par Jean Salmona (56)
Bridge par Gaston Méjane (62)
- 50 > Magnan
Chez Schum : bar-restaurant du XVI^e arrondissement parisien
par Lady GastronomiX
- 51 > Livres

FOCUS

L'École polytechnique aujourd'hui

- 53 > Introduction
« L'École polytechnique aujourd'hui »
par Laurent Billès-Garabédian (83)
- 54 > Jacques Biot (71), président de l'École polytechnique
« L'innovation, moteur de la prospérité »
- 55 > Yves Demay (77), directeur général de l'École polytechnique
« L'audace au service de la société »
- 56 > Frank Pacard (84), directeur de l'enseignement et de la recherche
« Des scientifiques pour épauler l'entreprise »
- 57 > Jean-Marie Gontier, directeur de la Formation humaine et militaire
« On se construit dans les difficultés »
- 58 > Patrick Le Quéré (74), directeur adjoint de l'enseignement
« Produire un savoir et le faire savoir »
- 59 > Joaquim Nassar (91), directeur des études
« Accompagner les élèves dans leurs choix »
- 60 > Christophe de Beauvais, directeur des relations internationales
« Un modèle unique au monde »

VIE DES ENTREPRISES

- 61 > Dossier spécial réalisé par FFE
pour le service commercial de *La Jaune et la Rouge*

Revue mensuelle de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Laurent BILLÈS-GARABÉDIAN (83)

RÉDACTION EN CHEF :
Jean-Marc CHABANAS (58), Hubert JACQUET (64)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :
Anne-Béatrice MULLER

ASSISTANTE : Françoise BOURRIGAUULT

CORRECTRICE : Catherine AUGÉ

ÉDITEUR :

Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique
5, rue Descartes, 75005 Paris
Tél. : 01 56 81 11 00
Courriel : info@ax.polytechnique.org
Fax : 01 56 81 11 01

COMITÉ ÉDITORIAL :

Michel BERRY (63), président,
Christian MARBACH (56), président d'honneur,
Pierre LASZLO, Philippe LAURIER (E.P.),
Denys ROBERT (E.P.),
Anne TROToux-COPPERMANN (E.P.),
Maurice BERNARD (48), Serge RAFFET (50),
Jean DUQUESNE (52), Michel HENRY (53),
Charles-Henri PIN (56), Jacques-Charles FLANDIN (59),
François Xavier MARTIN (63), André FERRAS (64),
Gérard BLANC (68), Jérôme DUPONT de DINECHIN (84),
Jean-Philippe PAPILLON (90),
Arthur HATCHUEL (2012).

RÉDACTION DE LA JAUNE ET LA ROUGE :

5, rue Descartes, 75005 Paris
Tél. : 01 56 81 11 13
Courriel : jaune-rouge@ax.polytechnique.org

WEBMESTRE : Jean-Pierre HENRY (64)
webmestre@lajauneetlarouge.com

ABONNEMENTS, ANNUAIRE, COTISATIONS :

Tél. : 01 56 81 11 15 ou 01 56 81 11 05
annuaire@ax.polytechnique.org

TARIFS 2014 :

Prix du numéro : 8 euros
Abonnement (10 numéros par an) :
voir bulletin en page 71

ANNONCES IMMOBILIÈRES :

Tél. : 01 56 81 11 11 - Fax : 01 56 81 11 01

BUREAU DES CARRIÈRES :

Tél. : 01 56 81 11 14 - Fax : 01 56 81 11 03

PUBLICITÉ : FFE,

15, rue des Sablons - 75116 Paris
Tél. : 01 53 36 20 40



CONCEPTION, RÉALISATION : KEY GRAPHIC

IMPRESSION : GROUPE MAURY IMPRIMERIE

COMMISSION PARITAIRE n° 0119 G 84221

ISSN n° 0021-5554

TIRAGE : 11 600 exemplaires
N° 695 - MAI 2014

PHOTO DE COUVERTURE :

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE AUJOURD'HUI

© JÉRÉMY BARANDE/ÉCOLE POLYTECHNIQUE

© GUILLAUME DE FENOYL

POUR LA PHOTO DU BAL DE L'X

PAGE 85



L'expertise

DOSSIER COORDONNÉ PAR SERGE RUEL (63)

Expert du juge, expert d'assurances, expert d'assuré par Jean-Luc Delacroix (66) p. 8

Plusieurs catégories d'experts sont susceptibles d'intervenir dans des sinistres, les experts d'assurances et les experts judiciaires. Ce sont des acteurs complémentaires qui assurent un bon règlement des sinistres. La majorité des cas se règlent avec les seuls experts d'assurances.

L'expert, l'arbitre et l'éthique par M^e Geneviève Augendre p. 12

Les règles de l'éthique que doit respecter l'expert, à l'instar de celles qui s'imposent à l'arbitre sont de nature à garantir la fiabilité des sentences rendues. Leur présence au sein d'un tribunal arbitral est garante d'un jugement fondé sur des compétences dans le domaine concerné.

Pourquoi un tel succès ? par M^e Gilles Bouyssou p. 14

À un moment où, sur le plan politique, l'inflation réglementaire est unanimement déplorée et où la simplification est recherchée, le recours à l'expertise, et les attentes qu'elle traduit – car il n'y aurait pas explosion des demandes d'expertise sans explosion des attentes de ceux qui les déposent – confirment combien il appartient à l'expert commis de les satisfaire.

Évaluer les préjudices par Pierre Loeper (65) p. 18

Dans un monde marqué, entre autres, par une recherche croissante de l'indemnisation des victimes (personnes morales comme, de plus en plus, personnes physiques) et qui n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles comme des erreurs des hommes, il n'est pas douteux que la place de l'évaluation des préjudices dans le traitement des sinistres est appelée à se développer.

L'expert au service de la justice par Serge Bindel (47) p. 20

L'expertise au service de la justice comprend pour celui qui l'exerce, à côté d'inévitables contraintes, des satisfactions de divers ordres : intérêt technique de nombreux dossiers, ouverture à des milieux – magistrats, avocats – peu familiers aux ingénieurs, et sentiment d'être utile à une grande cause, celle de la justice.

Juge consulaire et expert judiciaire par Jean-Jacques Doyen p. 23

Les rapports entre le juge consulaire et l'expert judiciaire se sont fortement professionnalisés dans les cinq dernières an-

nées. Il importe de créer un rapport de confiance entre l'expert et le tribunal. Il faut aussi susciter des vocations pour l'expertise judiciaire dans le monde des ingénieurs. Les pratiques pouvant être légèrement différentes selon les tribunaux, l'article est fondé sur celles du tribunal de commerce de Paris.

La dématérialisation des échanges en expertise par Jean Donio (57) et Bernard Denis-Laroque (67) p. 26

Entre principe de contradiction et secret professionnel, l'expert d'aujourd'hui fait confiance au texte électronique, immuable une fois signé et infalsifiable. Tout est qualifié selon les standards civils de sécurité les plus élevés.

Qu'est-ce que l'obligation de conseil ? par M^e Christophe Lapp p. 30

L'expert judiciaire a de plus en plus un rôle à jouer dans la collecte des informations nécessaires à l'appréciation ultérieure, par le juge, du comportement des parties, notamment à l'occasion de l'exécution de contrats complexes où le dialogue entre les cocontractants est l'une des conditions du succès de l'opération. Lorsque la jurisprudence aura été au bout de son évolution la charge de la preuve reviendra au débiteur de l'obligation de conseil. L'expert aura alors à rechercher si d'éventuelles causes extérieures doivent être prises en considération dans l'appréciation de la responsabilité du débiteur de l'obligation de conseil.

Conciliation en marchés publics : les CCRA par Georges Rozen (61) p. 34

En cas de litige entre un organisme public et un de ses fournisseurs lors de l'exécution d'un marché public, les Comités consultatifs de règlement amiable (CCRA) «ont pour mission de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable». Mais il n'est pas certain que ce mode de conciliation perdure en raison des pressions médiatiques et politiques de plus en plus fortes.

L'expertise judiciaire en informatique : complexité et enjeux élevés par Michel Villard (70) p. 38

Les expertises demandées par les tribunaux suite à un conflit entre prestataire et client dans le cadre d'un projet informatique se révèlent particulièrement complexes. Mais, même si le rôle de l'expert n'est pas de concilier les parties, les missions bien conduites permettent souvent de dégager un accord amiable entre celles-ci. ■